

## **AFFAIRE AFRIQUE MEDIA : Quand le ZÈLE du CNC FRISE le RIDICULE**

Publié le: 10/10/15 10:19 |



**Le Conseil national de la Communication refuse d'obéir aux instructions d'Issa Tchiroma ordonnant la levée de la mesure de suspension d'Afrique media. «C'est le Cnc qui a pris la décision de sanctionner Afrique media.**

Alors c'est à lui également que revient la décision de lever cette sanction. C'est vrai que le Mincom veille sur la communication, mais il n'a aucune autorité sur le Cnc parce que nous sommes un organe indépendant...Le Cnc n'a pas levé les sanctions d'Afrique média, donc elle reste fermée ».

Ce sont là, les propos fermes de Peter Essoka, le vice-président du Conseil national de la Communication (Cnc). En fait, il répond ainsi à une correspondance qui lui a été adressée le 2 octobre 2015, par Issa Tchiroma.

Dans cette missive, le ministre de la Communication dans un style certes courtois mais en même temps injonctif, demande au Cnc de faire ordonner la levée de la mesure de suspension temporaire de la chaîne de télévision Afrique Media.

« En application des dispositions des décrets numéros 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Ministère de la Communication, stipulant chacun en ce qui le concerne, le suivi des activités du Conseil national de la communication par mon département ministériel, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir faire ordonner la levée de la mesure objet de la décision N° 00015/Cnc du 04 juin 2015 portant suspension temporaire de la chaîne de télévision « Afrique Média ».

En effet, la mesure suscitée dont l'application a fait l'objet d'une apposition de scellés sur les installations de ladite chaîne en date du 06 août 2015, est arrivée à expiration depuis le 05

septembre 2015. « Je vous saurais par conséquent gré des diligences à faire à votre niveau pour la reprise immédiate des activités de cette chaîne de télévision ».

### **Violation d'autorité**

Pour le Cnc, il n'en n'est pas question, du moins, pas à la demande du ministre de la Communication. Parce que, suspendue le 4 juin, c'est deux mois après que Afrique média a finalement été forcée de fermer les portes de ses locaux de Yaoundé et Douala.

Malgré cela, s'offusque-t-on au Cnc, la chaîne de télévision a continué à émettre depuis Malabo en Guinée Equatoriale et Ndjamena au Tchad. « Nous avons demandé aux télé-distributeur d'enlever Afrique media de leur bouquet, certains l'ont fait mais d'autres non.

La chaîne émettait toujours dans certaines villes du pays. Ceci veut dire que les sanctions n'ont pas totalement été respectées. Il revient donc au Cnc et non au Mincom de décider du sort d'Afrique media », déclare Peter Essoka. Il estime que faire une telle demande « publiquement » est une « violation de l'autorité du Cnc » de la part du Mincom.

En effet, c'est le 4 juin 2015 que le Cnc, organe régulateur du paysage médiatique camerounais, a décidé de suspendre pour un mois, la chaîne de télévision Afrique média. Après avoir interpellé à plusieurs reprises les patrons, le Cnc s'était auto-saisi contre cette chaîne « panafricaine », mais surtout contre les émissions « Le mérite panafricain » et « Le débat panafricain ».

Le régulateur reprochait à ces programmes plusieurs dérives commises au cours de l'année 2015. Il a également constaté dans ces émissions, « la généralisation des manquements professionnels » et « des confusions préjudiciables entre liberté d'opinion et les atteintes à la dignité des personnes ».

Une semaine après cette auto saisine, Afrique media a été notifiée de sa suspension, mais a refusé de s'exécuter. Elle a plutôt saisi le tribunal administratif pour sursoir à la décision du Cnc.

Deux mois après cette notification, c'est finalement le 6 août 2015 que les bureaux de ce media basé à Yaoundé et Douala ont été scellés par les autorités administratives. Ceci malgré la sortie massive des populations pour s'y opposer.

Source : [Cameroon Web](#)